

Décision

portant nomination de Monsieur Jean-Franck PINI,
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112506DR11

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Alain SCHUHL directeur de l'unité de recherche n° UPR2940

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 6 juin 2011

Considérant que Monsieur Jean-Franck PINI, a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes les 23, 24, 25 octobre 2001 et 26, 27, 28 novembre 2001.

Article 1

Monsieur Jean-Franck PINI, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR2940 à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur Jean-Franck PINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Jean-Franck PINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 29 septembre 2011
Le directeur de l'Institut Néel
Monsieur Alain SCHUHL

Visa du délégué régional du CNRS

Monsieur Jérôme VITRE